

Les Compagnons des Vignes des Coteaux du Sol d'Yerres

RAPPORT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2022

Présents /:

Confrerie Chevaliers de St Grégoire, Alliot Françoise, Alliot Gérard, Baudequin Michelle, Bœuf Jean Louis, Bouvet Christophe, Cenent Cécile, Cenent Jean Luc, Champagnat Jean Michel, Devot Michel, Devot Sylvie, Lim Patricia, Mella Michel, Pierron Pascal, Pyot Dominique, Rameaux Noël, Sanson Patrick, Sarazin Patricia,

Ont donnés pouvoirs :

Abiakle Elie, Bouvet Vincent, Buchaniec François, Champagnat Véronique, , Collenot Vincent, Devot Cécilia, Flouzat Marie, Luguel Marc, Luguel Jacqueline, Rougeron Fabrice, Sanson Jocelyne,

Absents :

Cochet Sylvie, Cuvillier André, Cuvillier Géraldine, Dolle Daniel, Fasetti Claudie, Groslevin Gilles, Jaslier Serge, Pignard Jean Mathieu, Pignard Jocelyne, Rameaux Séverine, Rombaut Éric,

Municipalité représentée/ :

Adjointe Devot Sylvie- Délégué municipal Sarazin Daniel- BOUVET Christophe communication.

Présents 17 /Pouvoirs 11/ Absents 11

Le Président Patrick Sanson ouvre l'assemblée générale. Il informe l'assemblée sur l'avancée des travaux du chai en cours de montage et du choix fait d'achats d'équipements neufs dès réception de la subvention régionale demandée et attendue.

Le Président Patrick SANSON présente ses excuses auprès de ceux qui auraient été offusqués par des allusions hors sujets lors de ses vœux de nouvelle année.

Le rapport moral et d'activité/

Présenté par le Secrétaire Devot Michel. Le détail est en annexe.

Il est approuvé à l'unanimité par 27 voix- 1 abstention.

Rapport Comptable/

Le Trésorier Jean Michel Champagnat présente en détail la tenue des comptes pour l'année 2021. La gestion est saine et précise.

Le détail est mis en pièce jointe.

Vérification du Contrôleur aux comptes/

Le Contrôleur aux comptes Pierron Pascal donne lecture du rapport de vérification des comptes pour l'exercice 2020 et confirme que ceux-ci sont corrects

Pièce mise en annexe.

Le rapport comptable établi par le Trésorier est adopté à la majorité par 27 voix et 1 abstention.

Cotisations 2022/

Le prix reste le même que fixé lors de la dernière AG 2021

15€ en individuelle et 20€ en familial **dans le cas où il y a des enfants.**

Il est rappelé que dans le cas d'une cotisation familiale, seul 1 voix est prise en compte lors des votes.

La cotisation familiale est faite pour permettre aux enfants d'âge scolaire d'être ensemble, membre de l'association.

Le couple ne peut pas être considéré comme cotisation familiale.

MEMBRES ET PARRAINS/

Les parrains ne sont pas propriétaires des pieds de vigne.

Comme le nom l'indique, ils ont fait un acte de parrainage.

Leur participation a permis la création du vignoble et leurs noms resteront parmi les fondateurs de cette parcelle de vigne.

Ils bénéficieront au minimum 1 bouteille issue de nos vendanges, suivant le nombre de bouteilles produites, espérant que la saison 2022 le permettra.

Le parrainage est réglé une seule fois et se trouve non renouvelable chaque année.

Les parrains ont vocation à adhérer comme membre en versant une cotisation annuelle. Ils pourront ainsi participer à la vie de l'association et prendre part aux votes.

Douanes :

Nous sommes en exploitant dits « commercialisant »

Ces dispositions s'appliquent en vertu des lois européennes de 2015, votées au parlement européen et transférées dans la loi Française.

Le statut dit commercialisant

Autorise la donation, l'exposition, la participation aux concours et la vente dans le cadre de la loi 1901 ce que le statut familial ne permet pas.

Les droits d'accises sont réglés pour 2020.

Pour la saison 2021, nous avons fait une déclaration de non-production

Autorisation de plantation/

Elle est demandée à France Agrymer

Ce service est très long.

Ce ne sera qu'une simple régularisation.

Achat presseur et Fouloir Egrappoir

Lors de la dernière réunion du bureau, les choix se sont portés sur l'acquisition de matériels neufs permettant de travailler rapidement les raisins et l'obtention du mou, afin d'éviter une oxydation rapide.

Une demande de subvention dans le cadre de revalorisation du patrimoine, a été sollicitée à la Région Ile de France, avec le soutien du Comité de Coordination Région Ile de France des Confréries auprès des correspondants Gastronomie et Tourisme.

Le montant est de 1000€ à partir de Pro Formats établis auprès d'un fournisseur. Réponse en cession de budget en Mars à la Région.

Le président a souhaité que notre décision d'achat se porte sur un presseur autour de 110 litres et non 69 litres pour une capacité d'action plus rapide, avec des prix proches des devis.

M Gérard ALLIOT indique que le choix pour l'égrappoir pourrait être manuel, car moins rapide que électrique et plus ludique pour les participants.

Le problème risque d'être justement le nombre de participants, et par ailleurs le système électrique se maîtrise par bouton d'arrêt, et un choix de vitesses, à voir au moment de la décision de l'achat

L'assemblée exprime globalement son accord.

Le bureau se réunira dès les données réunies et décidera des commandes en accord avec le président, dès le printemps prochain.

Le bureau élu par les membres à capacité de prendre ces décisions.

Chai :

Le local est en finalisation dans le cadre es Locaux Techniques au Clos Fatinant.

Il est décidé de faire une journée portes ouvertes en mai ou Juin, un samedi matin, pour permettre aux adhérents et parrains, de le visiter, sur proposition de membres présents.

Programme Vignes et entretien /

La proposition de rencontrer l'association au Lycée agricole, assemblée précédente, reste d'actualité.

Le secrétaire propose la mise en place d'un calendrier de jours collectifs afin de permettre à tous de connaître les dates et de pouvoir prévoir leurs participations.

L'objectif n'est pas d'interdire mais de prévoir.

Ce calendrier prévoit un samedi sur trois (aménageable pour le samedi de mauvais temps)

Et une présence tous les mardi matin.

Chaque membre ou parrain pourra participer sachant qu'il trouvera des responsables sur place ces jours précis.

Ce système est accepté à l'unanimité, sauf un avis réservé du président, se demandant si ce sera efficace ?

Ci-joint ce tableau.

Le Président revient sur l'entretien des vignes. Un samedi sur trois est bon après la taille, mais après l'éclosion des bourgeons, les tâches s'enchainent, fixations des sarments, tension des fils, binage des pieds, élagage des gourmands. Ce qui demanderait l'envoi d'un mail à ceux qui n'ont pas d'obligations professionnelles lorsqu'un membre est présent dans la vigne.

Il est rappelé que ce calendrier prévoit que tous les mardi matin de 9h à 12h sont aussi des jours ouverts aux bonnes volontés, un responsable devra être présent.

Pour la partie des traitements phytosanitaires, le calendrier partira du jour de taille Avril et sera prévu tous les 10 à 12 jours de manière régulière, et en dehors des jours de présence sur la parcelle.

Le préventif sera rigoureux, car Aout est à éviter afin de ne pas porter atteinte à la vinification. Aout est toujours trop tard, car une maladie déclenchée ne se maîtrise plus en Aout.

Au niveau de la parcelle

Le maintien de l'herbe est décidé et approuvé à la quasi-unanimité.

Le secrétaire rappelle les éléments qui favorisent cette décision. Voir tableau ci-joint.

Un très grand nombre de vignobles en Ile de France sont maintenus de cette façon.

L'entretien se fait très vite selon Daniel Sarazin.

Le Président fait des réserves, le vignoble est trop jeune, les racines sont encore peu profondes ce qui va ralentir la montée de la sève.

Ce procédé est plutôt recommandé pour des vignobles âgés de 8 à 10 ans dont les racines sont beaucoup plus ancrées.

Il est aussi vivement conseillé de ne pas laisser des tas de branches et feuilles, car cela peut générer des maladies volatiles touchant les rangées de vignes.

Il faut enlever, ou détruire sur place les rejets verts, voir les stokers en container.

Cuve à eau :

Jean Louis BŒUF a fait don à l'association d'une cuve de stockage de l'eau de 1000 litres.

Elle est en place, bien qu'endroit à légèrement modifier pour éviter qu'elle soit prise dans les hautes ronces e bordures de parcelle.

Elle sera installée avec une toile de récupération d'eau dès le début mars, objectif, disposer de l'eau sur place pour les traitements phytos évoqués.

Questions diverses/

Michelle BAUDEQUIN est intervenue pour parler du livre réalisé par le Club Histoire et Généalogie de Solers, dont un passage existe sur le passé et le renouveau du vignoble en notre commune.

Clôture de cette assemblée à 12h15.

Le président a convié tout le monde au verre de l'Amitié.

Pieces Jointes

Rapport moral et d'activité.

Rapport du Trésorier et Rapport financier 2021.

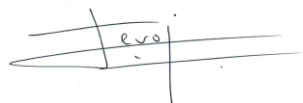
Rapport du contrôleur aux comptes

Tableau des impacts de l'enherbement de la parcelle

Tableau des jours d'activités collectifs

Tableau des interventions phytosanitaires

Le Secrétaire Michel Devot

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Devot", written over a horizontal line.

Le Président Patrick Sanson

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sanson", written over a horizontal line.